

juste titre, la plus haute priorité, mais, selon l'évidence, on n'a pas pour autant oublié que la raison d'être des impôts sur le revenu est d'assurer des recettes et que les recettes perdues doivent être remplacées. Le député d'York-Sud (M. Lewis) et son ami, le député de Broadview (M. Gilbert), n'en tiennent pas compte lorsqu'ils affirment qu'il faudrait présenter sur-le-champ des dispositions tendant à faire disparaître la pauvreté. Les États-Unis sont actuellement aux prises avec des problèmes analogues. De très intéressantes mesures d'allègement fiscal y ont été mises en application récemment; on a cependant réduit l'assiette générale des impôts sans se préoccuper le moins du monde de l'importance qu'il y avait à assurer le maintien des recettes gouvernementales. Dans son numéro d'hier, le *Times* de New York critique cette attitude irresponsable des législateurs et, bien que les problèmes américains soient différents des nôtres, il serait utile, je crois, de prendre connaissance de certains passages de cet éditorial fort pertinent: Les voici:

Lorsque le Congrès manifeste de tels élans de générosité, il n'aime jamais penser à la longue liste de besoins qui n'ont pas encore été satisfaits dans ce pays et qui requièrent, de toute urgence, l'attention et l'action du gouvernement. Au cours de la prochaine décennie, il faudra des centaines de milliards de dollars afin de réaliser ce que le minimum indispensable en matière de reconstruction des villes, de lutte contre la pollution de l'air et d'efforts destinés à affaiblir, sinon à renverser, le courant qui est en train de transformer en égouts les rivières et les lacs de notre pays.

De quelque côté qu'il se tourne, le peuple américain se trouve confronté à des tâches négligées qui, de toute évidence, sont prioritaires, alors que leur accomplissement ne sera possible qu'au moyen de dépenses gouvernementales d'une ampleur sans précédent dans l'histoire des États-Unis. Ces besoins sont tellement grands que même la fin de la guerre du Vietnam, si jamais elle intervenait prochainement, ne pourrait jamais libérer assez d'argent pour permettre d'accomplir les tâches qui s'imposent.

C'est pourquoi j'estime que les hommes d'affaires ne devraient pas seulement se demander ce que le gouvernement pourrait faire dans le domaine de la réforme fiscale pour favoriser l'accroissement du produit national brut, ce qui nous permettrait, à nous tous, de recevoir une plus grande part du gâteau, mais encore comment cela serait réalisable eu égard à une note fiscale alourdie d'un demi-milliard supplémentaire résultant d'une proposition radicale de dégrèvement fiscal pour les contribuables à faibles revenus.

Une façon de rétrécir l'écart est de mettre fin aux inégalités de traitement au point de vue fiscal entre les particuliers dont la situation économique est essentiellement la même. L'homme dont l'aisance provient d'une plus-value de capital est traité de la même façon que celui dont le revenu dépend du poste ou de l'emploi. L'homme qui a réussi à protéger

son revenu dans une société est traité de la même façon que celui qui n'a pas pu ou voulu le faire. L'homme et la femme, surtout celle qui travaille...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il est près de 4 heures. Avant de poursuivre l'examen de cette mesure, je devrais aviser la Chambre que j'ai pu étudier l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Stanfield), appuyé par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin).

Par la voie normale, on a avisé le député de Peace River que, pour des motifs de procédure, la présidence a de sérieuses réserves à faire quant à l'admissibilité de cette motion. Elle ne devrait pas être débattue durant quelque temps et être ensuite jugée antiréglementaire. Je pense donc qu'il faudrait prendre une décision dans un sens ou dans l'autre dès maintenant et que le député de Peace River devrait avoir l'occasion d'expliquer son point de vue avant qu'une décision quelconque soit prise. En toute justice pour les personnes en cause, j'invite le député de Peace River à nous donner ses vues à ce sujet. Je suis sûr qu'il connaît les difficultés que pose l'amendement.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Même si c'est moi qui l'ai appuyée, monsieur l'Orateur, cette motion est recevable pour d'autres motifs. Je signale d'abord à Votre Honneur l'article 68 du Règlement, à la page 71, qui établit que «Les comités permanents sont autorisés... à faire étude et enquête sur toutes les questions qui leur sont déferées par la Chambre et à faire rapport à ce sujet à l'occasion». Votre Honneur connaît bien cet article qui servira de point de départ. Bien que la motion inscrite au nom du ministre des Finances (M. Benson) ne fasse aucune mention d'un rapport, le comité a un droit inhérent à faire rapport; tous les comités jouissent de ce droit aux termes de l'article 68 du Règlement.

● (4.00 p.m.)

Le rapport que le comité est chargé d'examiner est celui dont il est question dans la motion du ministre des Finances, conçue en ces termes:

Que le Livre blanc intitulé *Propositions de réforme fiscale*, déposé à la Chambre le 7 novembre 1969, soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, cela suppose que le comité doit faire rapport à la Chambre suivant ce mandat.

De quoi le comité fera-t-il le rapport? Signalerait-il que nous avons examiné les 91 pages du document, tout ce fouillis, pour ainsi dire,